

## PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres  
le mardi 23 janvier 2024, à 19 h 30,  
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

**Présents :** Denis Landry, maire  
Luc Robichaud, conseiller général  
Suzanne Thériault, conseillère générale  
Cathy Paulin, conseillère quartier 1  
Etienne Cormier, conseiller quartier 2  
Albert Lagacé, conseiller quartier 3  
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4  
Danny Comeau, conseiller quartier 5  
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6  
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière  
Jessica Thériault, greffière adjointe

**1. Appel à l'ordre**

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 33. Il souhaite ensuite la bienvenue aux personnes présentes. Monsieur le maire reçoit un cadeau d'un citoyen, soit un maillet en érable.

**2. Constatation du quorum**

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

**3. Déclaration de conflit d'intérêts**

La conseillère Cathy Paulin déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.5 et le conseiller Louis LeBouthillier déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.13.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-001**

Page 1 sur 8

**Municipalité des Hautes-Terres**

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7  
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 décembre 2023**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, qu'à compter de maintenant les procès-verbaux ne soit plus lu en réunion, qu'une ébauche du procès-verbal soit placée sur le site web pour consultation, où il sera ensuite remplacé par la version officielle après son adoption. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-002**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 décembre 2023 soit adopté, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-003**

**6. Affaires découlant du procès-verbal**

La directrice générale présente le rapport des suivis du procès-verbal. Le rapport est ensuite annexé au procès-verbal.

**7. Correspondances**

Aucune question, ni commentaire.

**8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux**

**8.1. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier Chantal Mainville**

Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme*

Sujet : Modification au plan municipal – 1890, rue Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 26 septembre 2023, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite *Loi* prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- a) la greffière se charge au nom pour et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- b) l'étude des objections aux projets d'arrêté soit fixée au 27 février 2024, en la salle du Conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey Thériault, située à Paquetville NB, à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-004**

## **8.2. Arrêté de construction des Hautes-Terres**

### **8.2.1. Première lecture du titre de l'arrêté 2024-01**

*La directrice générale présente le projet d'arrêté aux personnes présentes.*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres;

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adopté à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-005**

### **8.2.2. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-01**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a été faite;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres;

Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-006**

### **8.3. Ouverture d'un emprunt intérimaire pour le décret no 24-0005**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà reçu l'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, décret no 24-0005, pour un emprunt d'un montant total de 918 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que la Municipalité des Hautes-Terres transmette sa demande d'emprunt à UNI Coopération Financière pour l'ouverture d'une marge de crédit d'un montant de 918 000 \$. Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution no 2024-01-007**

### **8.4. Achat d'un tracteur et d'une tondeuse pour travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu l'autorisation d'emprunt pour l'achat d'un tracteur;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, que la Municipalité des Hautes-Terres procède à l'achat d'un tracteur, ses attachements nécessaires et un trailer-remorque du fournisseur GG Haché et Frères de St-Isidore, pour les travaux publics, pour un montant total de 104 645 \$ plus TVH;

Ainsi qu'un tracteur tondeuse du fournisseur L.A. Thériault et Fils de Paquetville pour un montant total de 12 599.99 \$ plus TVH. Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution no 2024-01-008**

### **8.5. Achat d'un camion de pompier pour le Service d'incendie de Paquetville**

*La conseillère Cathy Paulin, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 12.*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu l'autorisation d'emprunt pour l'achat d'un camion de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé l'appel d'offre pour des soumissions et qu'une seule soumission fut reçue;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte l'offre de Safety Source Fire Inc, au montant de 778 615 \$ plus TVH et procède à la commande d'un camion de pompier pour le Service d'incendie de Paquetville. Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution no 2024-01-009**

*La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle de réunion à 20 h 27.*

#### **8.6. Comité des mesures d'urgences**

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.a. de *l'arrêté no 2023-10 Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres* stipule que le Comité permanent des mesures d'urgence sera formé du coordonnateur, du maire ou son remplaçant, de la direction générale/greffier municipal, et de deux membres du conseil;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le conseiller Albert Lagacé et le conseiller Étienne Cormier soit les deux membres du conseil siégeant au comité permanent des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres pour la durée de leur mandat. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-010**

#### **8.7. Rapport 2023 du comité de dons**

La directrice générale présente le rapport du comité de dons pour l'année 2023. Le rapport est ensuite annexé au procès-verbal.

#### **8.8. Nouveaux pompiers volontaires – Service d'incendie de Notre-Dame-des-Érables**

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier du Service d'incendie de Notre-Dame-des-Érables a recommandé la nomination de deux nouveaux pompiers volontaires;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que monsieur Steve Mallet et monsieur Derek Roy Perron soient nommés comme pompiers volontaires du Service d'incendie de Notre-Dame-des-Érables. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-011**

#### **8.9. Agent chargé de l'exécution des arrêtés avec Maritime Enforcement Service**

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c. 18*, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour la Municipalité des Hautes-Terres et déterminer leur mandat;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte l'offre de Maritime Enforcement Service pour obtenir les services d'un agent chargé des arrêtés municipaux, à raison de 376 heures de services du 5 février 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 24 313,46 \$ plus TVH.

Et qu'il soit résolu que les personnes nommées individuellement agent chargé de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local sont:

Sonny Levesque-Sénéchal  
Jordan LANGLOIS.  
Jordan Euclide NOWLAN.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés (agent) est employé pour la préservation et le maintien de la paix publique. ET QUE les fonctions, pouvoirs, autorités et immunités de l'agent sont les suivants :

- a) L'agent a les pouvoirs définis à l'article 14(3) de la *Loi sur la police, LN-B 1977, c P-9.2.*
- b) L'agent a le devoir de faire respecter tous les arrêtés du Gouvernement local.
- c) L'agent a l'autorité légale d'enquêter sur les contraventions, d'effectuer des inspections, de pénétrer sur des biens-fonds, des bâtiments et autre structure, d'émettre des billets, de déposer des informations, de signifier des documents, d'émettre des demandes, des ordres et d'effectuer toutes les autres tâches et fonctions, conformément à toutes les articles et règlements applicables de la *Loi sur la gouvernance locale, LN-B 2017, c 18* et tel qu'établi par arrêtés.
- d) L'agent est autorisé à exercer sa discrétion dans le cadre de ses fonctions.
- e) L'agent est un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi et est protégé en vertu de la *Loi sur la protection des personnes chargées de l'exécution de la loi, LRN-B 2011, c 210.*

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les nominations susmentionnées se poursuivent tant que l'agent est employé ou retenu par le gouvernement local.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution no 2024-01-012**

#### **8.10. École de Saint-Sauveur**

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, qu'un appel d'offre soit lancé afin de connaître les idées de projets possibles dans l'école de Saint-Sauveur, que ces offres soient ensuite évaluées par le conseil et que le conseil s'assure que ceux-ci soient en lien avec ce que la population souhaite voir dans cet édifice. Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution no 2024-01-013**

#### **8.11. Avis du CRP – Garderie St-Isidore**

Résolution du Conseil demandant l'avis du CRP

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé que lors de la réunion du conseil municipal des Hautes-Terres tenue en ce 23 janvier 2024, il a été résolu de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis

écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

*Permettre l'aménagement d'une garderie éducative sur le terrain portant le numéro d'identification 20482907*

C'est en vertu de l'article 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-014**

**8.12. Permis provisoire – Garderie St-Isidore**

Résolution autorisant l'émission d'un permis provisoire

Sujet : Permis provisoire – 128, rue Delagarde, St-Isidore

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier, que lors de la réunion du conseil municipal des Hautes-Terres, tenue en ce 23 janvier 2024, il a été résolu que la Municipalité des Hautes-Terres appuie la demande de Garderie St-Isidore Inc. pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'aménagement d'une garderie éducative sur le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20482907.

Par ailleurs, la Municipalité des Hautes-Terres comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale suite à l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires et ceci, à ses propres frais. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-015**

**8.13. Projet de ferme maraîchère**

*Le conseiller Louis LeBouthillier explique le projet et répond aux questions des membres du Conseil avant de sortir de la salle à 21 h 48, étant en conflit d'intérêt.*

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte de contribuer une somme de 25 000 \$ pour l'étude de ferme maraîchère, à la condition que le financement d'autres sources soit approuvé, que le plan d'affaires prévoit d'étendre le projet à la grandeur du territoire de la municipalité et que l'étude réponde aux critères pour être financée par le FDCC. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-016**

*Le conseiller Louis LeBouthillier revient dans la salle de réunion à 21 h 55.*

#### 8.14. Tablettes et photos professionnelles

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'on procède à l'achat d'iPad pour les membres du conseil et de faire une session de photos professionnelles pour les membres du conseil, pour un montant total de 7 000 \$. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-01-17**

#### 9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

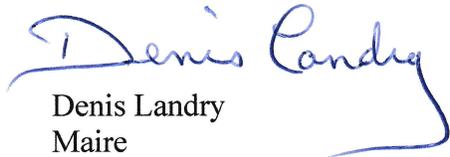
Le conseiller Albert Lagacé fait un petit rapport de sa rencontre avec le comité NVR pour un parc de jeux. Le conseiller Louis LeBouthillier demande si un arrêté relativement aux circulaires est prévu. Le conseiller Luc Robichaud demande un suivi sur le dossier de l'ancien édifice municipal de Paquetville et fait un petit rapport sur sa présence à une conférence de presse à Caraquet sur l'immigration.

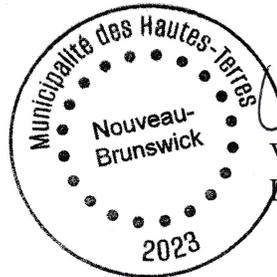
#### 10. Présentations et interventions du public

Les citoyens posent diverses questions relativement à la position du maire concernant pour le moratoire pour le champ de tir de Tracadie, la procédure pour les projets de l'ancienne école de Saint-Sauveur et l'importance du temps de réponse des pompiers lors d'un feu de structure.

#### 11. Ajournement

La conseillère Cathy Paulin propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 32.

  
Denis Landry  
Maire



  
Vanessa Haché Breau  
Directrice générale/Greffière

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### Procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 décembre 2023

- **Item 8.1. Rapport du service d'incendie et du projet pilote**  
Type d'appel reçu par les services d'incendies en pourcentage :

Année	Feux	Accidents	Médicale	Aide mutuelle	Fausse alarme	Autres
2023	30 %	24 %	8 %	17 %	9 %	12 %
2022	20 %	29 %	10 %	15 %	12 %	14 %

- **Item 8.2. Exemption au service d'égout sanitaires – St-Isidore**  
Une lettre d'avis, ainsi que le chèque de remboursement ont été envoyés au propriétaire de la propriété concernée. Après vérification, il s'agirait de la seule propriété dans même cas, où la sortie prévue initialement n'est pas sur la propriété visée.
- **Item 8.7 Déforestation et bleuetières**  
La lettre est prête à être envoyée.
- **Item 8.9. Modification du plan municipal et arrêté de zonage de Paquetville**  
Un extrait du procès-verbal a été envoyé à la CSR pour leur dossier et un avis public fut publié sur le site web.

#### **Autres questions :**

- Pancarte de vitesse à 50 km/hr dans le portage du chemin Val-Doucet : le MTI est en train de vérifier la raison du changement pour nous remettre l'information.
- Préoccupation concernant les motards : l'arrêté de construction a été modifié pour interdire la construction de bâtiment de type "bunker", et l'adoption de celui-ci commence ce soir.
- Évangéline Savoie, 101 ans, de Rang-St-Georges : après vérification dans les résidences pour personnes âgées, il n'y a pas de résidents avec cet âge vénérable. Elle pourrait très bien être la doyenne !
- Préoccupation fédérale pour les sources d'eau : selon la législation fédérale, les eaux relèvent de l'autorité de la province, dont l'approvisionnement en eau et la lutte contre la pollution. Par contre, le fédéral a créé une Agence canadienne de l'eau qui reconnaît que c'est une responsabilité partagée et des consultations ont eu lieu en 2021.

#### **Municipalité des Hautes-Terres**

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7  
(506) 718-1196 | [info@municipalitedeshautesterres.ca](mailto:info@municipalitedeshautesterres.ca)



## DONS 2023 - Municipalité des Hautes-Terres

Organisme	SOMME
Centre Action Santé	500,00 \$
Club âge d'or de St-Sauveur	500,00 \$
Comité de la patinoire de Notre-Dame des Érables	5 000,00 \$
Paquetstock	2 500,00 \$
Paroisse de Paquetville	500,00 \$
Rencontre des camionneurs	500,00 \$
Légion Royale Canadienne	2 000,00 \$
Société historique Nicholas Denys	100,00 \$
Fondation les amis de l'hôpital de Tracadie	200,00 \$
Club de l'âge d'or Notre-Dame-des-Érables	500,00 \$
Arbre de l'espoir	200,00 \$
Théâtre populaire d'Acadie	100,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>12 600,00 \$</b>

## ENTENTE DONS 2023 - Municipalité des Hautes-Terres

Organisme	SOMME
Centre Action Santé (entente de dons)	10 000,00 \$
Centre Action Santé (remboursement taxes)	13 000,00 \$
Complexe Sportif Léopold Thériault (entente don)	15 000,00 \$
Complexe Sportif Léopold Thériault (assurances)	13 000,00 \$
Sistemas NB Tracadie	250,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>51 000,00 \$</b>

**GRAND TOTAL DES DONS**

**63 600,00 \$**

**Municipalité des Hautes-Terres**

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7  
 (506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca